

**DELIBERATION N° 2008/02-17 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS :  
TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ATSEM DE 1<sup>ère</sup> CLASSE (Agent Territorial Spécialisé des  
Ecoles Maternelles) EN ATSEM DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

Madame RAVON, rapporteur, informe l'Assemblée qu'un agent spécialisé des écoles maternelles de 1<sup>ère</sup> classe (ATSEM), a atteint le 11<sup>ème</sup> échelon et compte plus de six ans de services effectifs dans son grade.

Les conditions étant réunies pour prétendre au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe, et vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C du Centre de Gestion, elle propose un avancement de grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
décide à l'unanimité :

- de bien vouloir procéder à l'adaptation du tableau des effectifs :
  - en transformant un poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, en poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2008,
  - d'adapter le tableau des effectifs en ce sens,
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2008.